

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

#### N°2022-55-T1

### SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Date de convocation du conseil d'administration : 9 décembre 2022

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE, Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Benoit SECHET ; Mme Myriam RAFFARA

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN

**Membres absents:** Mme Florence ASTI LAPPERRIERE; Mme Hélène DROMARD; M. Christian GORISSE; M. Thierry GENIN; Mme Patricia GARCIA; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES

## OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX POUR L'ANNEE 2022

Cette décision modificative n°3 porte sur 2 points :

#### I. Les dépenses de fonctionnement : 14 000 €

#### -1) Augmentation des comptes 6282 – Prestations d'alimentation extérieures : 14 000 €

Suite au renouvellement du marché de restauration, il convient d'augmenter les dépenses liées aux prestations d'alimentations extérieures de 14 000 €.

#### II. Les recettes de fonctionnement : 14 000 €

# -1) Augmentation de la subvention d'équilibre – compte 747 – Fonds à engager, à hauteur de 14 000 €

Afin de contrebalancer l'augmentation des dépenses de fonctionnement, le CCAS versera une subvention d'équilibre équivalente, à hauteur de 14 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES 2	022				
6282 PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	+ 14 000,00 €				
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	+ 14 000,00 €				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2022					
747 SUBVENTION D'EQUILIBRE	+ 14 000,00 €				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+ 14 000,00 €				

Vu la délibération 2022-14-T1 en date du 17 mars 2022 relative au compte administratif 2021 de l'E.R.R.D. 2021 de la Résidence autonomie Louise Coucheroux et à l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2022-29-T1 en date du 19 mai 2022 relative à l'état prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) 2022 de la Résidence autonomie Louise Coucheroux ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 11 voix pour

- Arrête le montant de la décision modificative n°3 du budget 2022 de la Résidence autonomie, tel que détaillé ci-dessus et ventilé en +14 000€ en recettes et dépenses de fonctionnement

☐ déposé le	4	9	DEC.	2022
☐ transmis le	1		DEC.	2022
Affiché, le 1	D	EC	. 202	2

Ainsi délibéré,

A Écully, le 1 4 DEC. 2022

Le président

Pour le président,

La vice-présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 1 © DEC. 2022

Le président Pour le président,

La vice-présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision modificative 3 au budget annexe de la Résidence Autonomie Louise Coucheroux pour l'année 2022

Date de transmission de l'acte :

19/12/2022

Date de réception de l'accusé de

19/12/2022

réception :

Numéro de l'acte :

2022-55-T1 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

069-266910033-20221214-2022-55-T1-DE

Date de décision :

14/12/2022

Acte transmis par :

Caroline CHER

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires7.1.1. Budgets et comptes